



Indices de sécurité 2017 de la solution de branche MSST n° 28

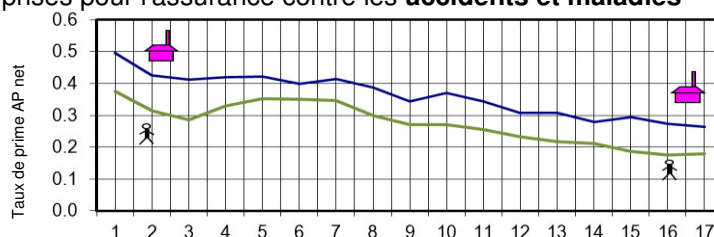
Les entreprises affiliées à la solution de branche « Horlogerie et microtechnique » doivent réaliser une statistique annuelle des événements dangereux (presqu'accidents, accidents et maladies dus à la place de travail, et cas non professionnels). Cette statistique débouche sur 6 indices qui sont communiqués au service "Santé et Sécurité au travail" de la Convention patronale horlogère. On en déduit ensuite les indices généraux moyens propres à la branche.

Sur 430 formulaires d'enquête attendus, le service SST en a reçu 186 exploitables (43,3 %), représentant 37'975 travailleurs (80,5 %). On observe que:

- **Indice 1** - Les taux de primes d'assurance pour cas d'origine professionnelle se sont stabilisés, avec un différentiel important entre grandes et petites sociétés.
- **Indice 2** - Les taux de primes d'assurance contre les accidents non professionnels se sont stabilisés et se situent en moyenne autour de 1,2 % de la masse salariale, pour tous types d'entreprises.
- **Indice 3** - La moyenne des heures perdues par cas d'origine professionnelle s'est stabilisée à un bas niveau. La taille d'entreprise n'a quasi plus d'influence sur ce paramètre. La durée moyenne d'absence atteint 42,9 h par cas.
- **Indice 4** - La fréquence des accidents au travail s'est stabilisée à un bas niveau (1 accident tous les 32 ans, par employé).
- **Causes d'accidents et maladies au travail** : la nature des accidents est principalement en lien avec des chutes, glissades, coupures et blessures aux mains et aux yeux. Les maladies restent rares (21 cas annoncés). Les causes sont diverses ; on observe cependant plusieurs allergies et des cas liés à l'ergonomie du poste de travail.
- **Indice 5** – Absentéisme en cas d'accidents non professionnel : la moyenne est de 4 heures par 1000 heures travaillées. Ce taux marque une stabilisation et est maintenant quasiment identique pour toutes les tailles d'entreprises. La durée moyenne d'absence s'élève à 60 heures par cas.
- **Indice 6** – Fréquence des accidents non professionnels : elle est de 0,069 cas par 1000 heures travaillées. Ce taux est en légère augmentation chez les employés de grandes entreprises, mais celui des petites entités est redescendu pour atteindre celui des grandes. Cela correspond à 1 accident tous les 8 ans, par employé.
- **Types d'accidents non professionnels** Ils se produisent le plus souvent en pratiquant un sport (37,5%), dont le football (9,5%). La route conduisant au travail ne produit plus que 4,2% des cas. Les accidents domestiques grimpent à 26,5%, alors que les voyages ou les excursions à l'extérieur sont concernés pour 14,2% des cas.
- **Fréquence des maladies déclarées** comme non professionnelles : elle est de 0,22 cas par 1000 heures travaillées (ou 1,3 cas par travailleur équivalent plein temps, ou 1 cas tous les 30 mois).
- **Absentéisme en cas de maladie non professionnelle** : on dénombre 32,2 heures perdues par 1000 heures travaillées (ou 3,22 %, ou 59 heures par travailleur). La durée moyenne d'une absence est de 45,8 heures.

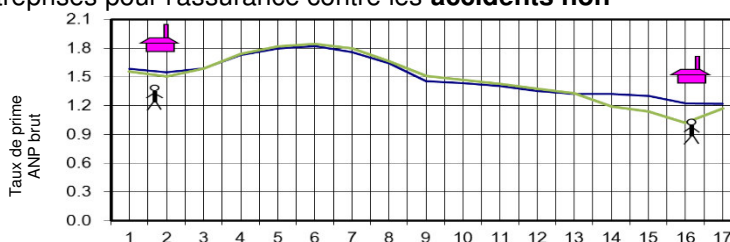
INDICE 1. Taux de prime nets payés par les entreprises pour l'assurance contre les accidents et maladies professionnels (AMP) :

- en moyenne par entreprise : **0,265 %** de la masse salariale.
- en moyenne en tenant compte des effectifs : **0,179 %** de la masse salariale.



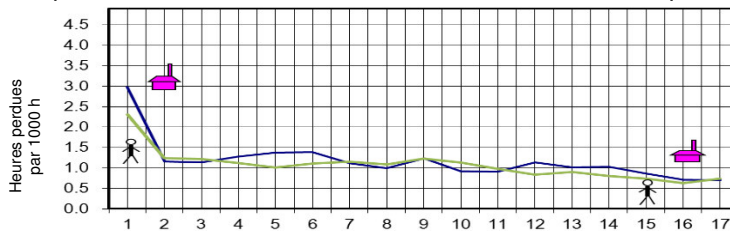
INDICE 2. Taux de prime bruts payés par les entreprises pour l'assurance contre les accidents non professionnels (ANP) :

- en moyenne par entreprise : **1,221 %** de la masse salariale.
- en moyenne en tenant compte des effectifs : **1,171 %** de la masse salariale.



INDICE 3. Taux d'absentéisme causé par des presqu'accidents, des accidents et des maladies liés à la place de travail :

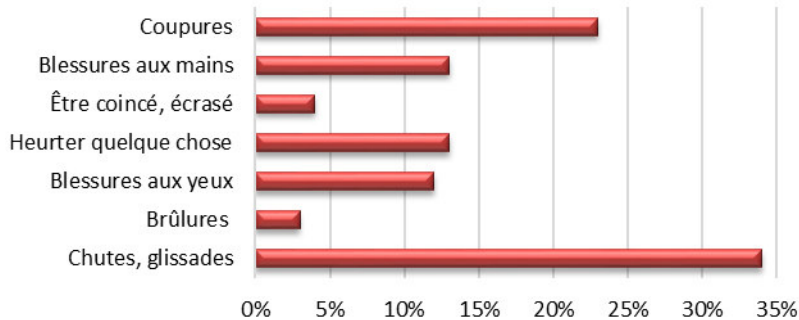
- en moyenne par entreprise : **0,701 heures** par 1000 heures travaillées.
- en moyenne en tenant compte des effectifs : **0,737 heure** par 1000 heures travaillées.



INDICE 4. Fréquence des presqu'accidents, des accidents et des maladies liés à la place de travail :

- en moyenne par entreprise : **0,017 cas** par 1000 heures travaillées.
- en moyenne en tenant compte des effectifs : **0,017 cas** par 1000 heures travaillées.



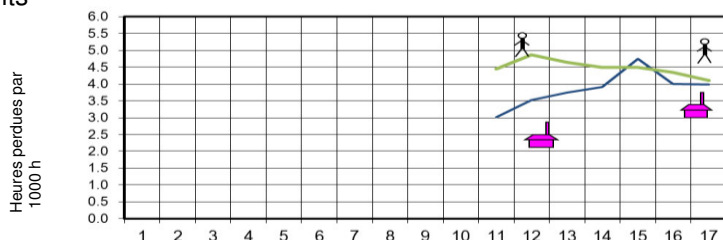


Ci-contre : répartition des principaux types d'accidents professionnels.

Maladies dues à la place de travail :
L'échantillonnage trop faible ne permet pas d'établir une représentation graphique (21 cas signalés : allergies, ergonomie défaillante, burnout, bruit...).

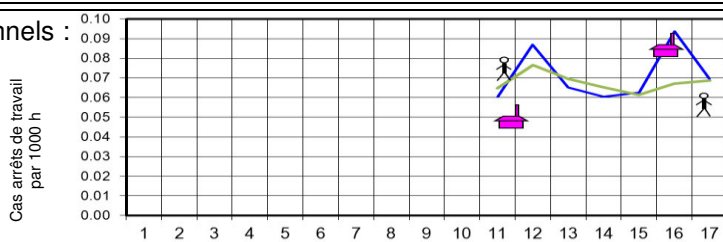
INDICE 5. Taux d'absentéisme suite à des accidents non professionnels :

- en moyenne par entreprise : **3,982 heures** par 1000 heures travaillées.
- en moyenne en tenant compte des effectifs : **4,108 heures** par 1000 heures travaillées.



INDICE 6. Fréquence des accidents non professionnels :

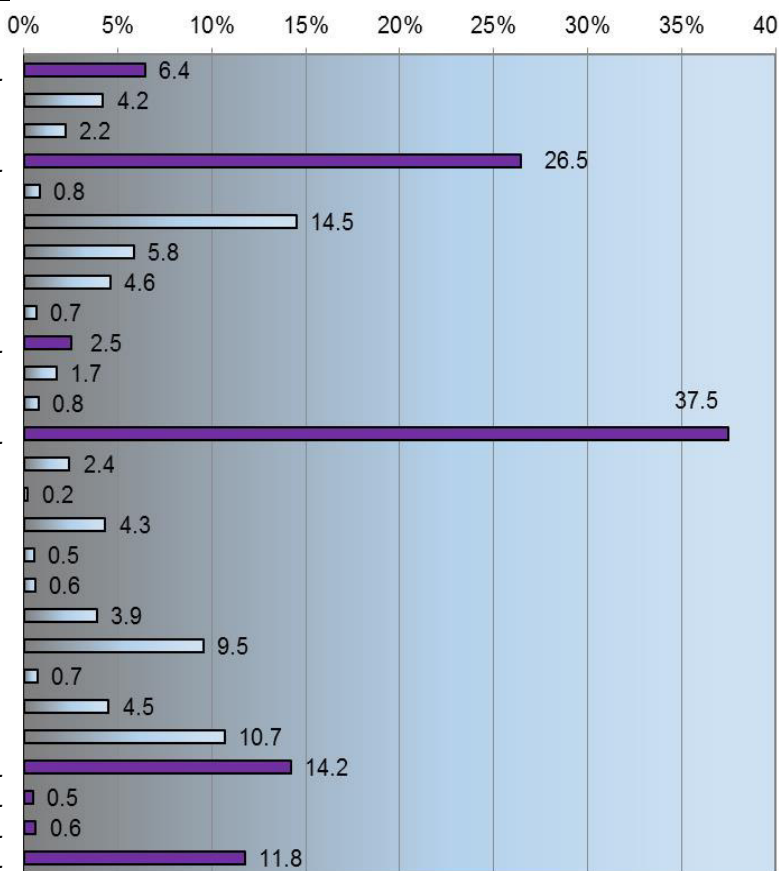
- en moyenne par entreprise : **0,0696 cas** par 1000 heures travaillées.
- en moyenne en tenant compte des effectifs : **0,0687 cas** par 1000 heures travaillées.



Typologie des accidents non professionnels

Activité au moment de l'accident :

- Sur le chemin du travail et au retour** 6.4
 - Accidents routiers 4.2
 - Autres accidents 2.2
- A la maison** 26.5
 - Hygiène personnelle, soins aux enfants et aux malades 0.8
 - En se déplaçant (dans l'appartement, la maison, le jardin) 14.5
 - Travaux ménagers 5.8
 - Bricolage, petites occupations privées 4.6
 - Relation avec des petits animaux (chats, chiens, ...) 0.7
- Occupations accessoires** 2.5
 - Jardinage (hormis les déplacements) 1.7
 - Commissions, courses diverses, aller chez le médecin 0.8
- Sports et jeux** 37.5
 - Gymnastique, course et cross-country, jogging 2.4
 - Alpinisme 0.2
 - Ski, téléski (sans snowboard) 4.3
 - Snowboard 0.5
 - Sports nautiques 0.6
 - Jeux de balle (sans football) 3.9
 - Football 9.5
 - Course et entraînement avec des véhicules de course 0.7
 - VTT (vélo tout terrain) 4.5
 - Autres sports et jeux 10.7
- Sorties, promenades, excursions, voyages, repos** 14.2
- Fêtes populaires, rassemblements, manifestations** 0.5
- Agression, bagarres, actes criminels** 0.6
- Autres activités, et activités inconnues** 11.8



Maladies non professionnelles

Taux de cas : 0,218 cas par 1000 heures travaillées (ou 1,3 cas par travailleur équivalent plein temps).
Taux d'absence : 32,2 heures perdues par 1000 heures travaillées (ou 3,22 %, ou 45,8 heures par cas).